



90-2025

**DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 09/12/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, , Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR, Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : demande de subvention région barnum

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du soutien la vie associative et les événements locaux dans les territoires ruraux par la région Rhône alpes une subvention est allouée pour l'obtention d'un barnum.

- Public cible : communes rurales, en particulier celles de moins de 2 000 habitants.
- Matériel fourni : barnums de 3x3 mètres, d'une valeur d'environ 1 300 € chacun, pris en charge intégralement par la Région.
- Mise en œuvre : les communes doivent déposer une demande officielle de subvention ou de cession auprès de la Région

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à l'autoriser à demander ce barnum à la Région.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, autorise à faire cette demande d'un barnum à la Région.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



A blue circular stamp is positioned above a handwritten signature. The stamp contains the text "Mairie de ST GEORGES-HAUTE-VIENNE 87 LOIRE ATTLANTIQUE".

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 /12/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251209-delib4cm12-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 15/12/2025*